

20
20



RAPPORT
DU PREMIER
TRIMESTRE

EXERCICE 2020

Pour les trois mois clos le 30 juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018	8
Principaux indicateurs de rendement	3	Rendement des secteurs d'activité	11
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018	16
Principales informations financières consolidées	6	États financiers consolidés intermédiaires non audités	25
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier trimestriel et le rapport de gestion trimestriel de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 août 2019. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour le trimestre clos le 30 juin 2019.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2019, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »); notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette, le ratio dette nette/BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté pro forma sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

SURVOL

Stingray est le chef de file mondial des services musicaux et vidéo multiplateformes ainsi que des expériences numériques s'adressant aux câblodistributeurs, aux établissements commerciaux, aux fournisseurs de services par contournement, aux opérateurs de télécommunications mobiles, aux consommateurs, et plus encore. Ses services comprennent notamment des chaînes télévisées audio et 4K ultra-HD, plus de 100 stations de radio, des chaînes de télévision sur demande, des produits de karaoké, des solutions d'affichage numérique, des services de diffusion musicale pour espaces commerciaux et des applications musicales. Stingray offre ses services à 400 millions d'abonnés (ou d'utilisateurs) dans 156 pays et ses applications mobiles ont été téléchargées à plus de 140 millions de reprises.

Le siège social de la société, qui regroupe plus de 1 200 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Israël et en Australie, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 30 juin 2019 (le « premier trimestre de 2020 » ou « T1 2020 »)

80,4 M\$ ▲ 133,4 % par rapport au T1 2019 Produits	34,0 M\$ ▲ 10,3 % par rapport au T1 2019 Produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises ²⁾	31,2 M\$ ▲ 178,8 % par rapport au T1 2019 marge de 38,7 % BIIIA ajusté	20,6 M\$ ▲ 229,1 % par rapport au T1 2019 Flux de trésorerie disponibles ajustés
0,07 \$ ▲ 16,7 % par rapport au T1 2019 Dividende trimestriel par action	65,1 % % des produits générés par le secteur Diffusion et musique pour entreprises à l'échelle internationale ³⁾	9,2 M\$ ou 0,12 \$ par action ▲ 582,2 % par rapport au T1 2019 Bénéfice net	26,3 M\$ ▲ 264,6 % par rapport au T1 2019 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du premier trimestre clos le 30 juin 2019

Comparaison avec le trimestre clos le 30 juin 2018 (le « premier trimestre de 2019 » ou « T1 2019 ») :

- Les produits ont augmenté de 133,4 % pour atteindre 80,4 millions de dollars, comparativement à 34,5 millions de dollars.
- Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises²⁾ ont augmenté de 10,3 %, passant de 30,8 millions de dollars à 34,0 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 178,8 % pour s'établir à 31,2 millions de dollars, comparativement à 11,2 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté¹⁾ se serait établi à 29,7 millions de dollars. Adoptée le 1^{er} avril 2019, la norme IFRS 16, *Contrats de location*, a entraîné une réduction de 1,5 million de dollars des coûts liés aux contrats de location simple pour le trimestre à l'étude. Se reporter à la section IFRS 16, *Contrats de location* à la rubrique *Nouvelle norme adoptée par la société* à la page 20.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ par secteur s'est chiffré à 14,6 millions de dollars ou 39,1% des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 17,8 millions de dollars ou 41,4% des produits pour le secteur Radio et à (1,2) million de dollars pour le secteur Siège social.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 38,7 %, comparativement à 32,4 %, en partie lié à l'efficacité des opérations en raison de la taille de la société.
- Un bénéfice net de 9,2 millions de dollars (0,12 \$ par action) a été inscrit, comparativement à un bénéfice net de 1,3 million de dollars (0,02 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a atteint 15,8 millions de dollars (0,21 \$ par action), contre 5,9 millions de dollars (0,10 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 264,6 % pour atteindre 26,3 millions de dollars, comparativement à 7,2 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont chiffrés à 20,6 millions de dollars, ou 0,27 \$ par action, comparativement à 6,3 millions de dollars, en hausse de 229,1 %.
- Ratio dette nette/BAIIA ajusté¹⁾ pro forma à 2,89x.

Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7. L'adoption de l'IFRS 16 a eu une incidence significative sur les états consolidés de la situation financière et les états consolidés du résultat global de la société, car la quasi-totalité des contrats de location ont été inscrits au bilan et assortis d'un passif correspondant, alors que les charges locatives ont été remplacées par l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, et une charge de désactualisation des intérêts imputée aux passifs a été comptabilisée.
- 2) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 3) L'emploi de « à l'échelle internationale » signifie tous les territoires à l'exception du Canada.

Faits saillants des activités

- Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui sera payable le 13 septembre 2019 ou vers cette date aux actionnaires inscrits au registre en date du 31 août 2019.
- Le 6 août 2019, le conseil d'administration de la société a approuvé la mise en œuvre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités autorisant la société à racheter au plus un total de 2 924 220 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), soit 5 % des 58 484 449 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation au 31 juillet 2019. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités demeure assujettie à l'approbation de la Bourse de Toronto.
- Le 5 août 2019, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente à long terme avec Rogers Communications en vue de renouveler leur relation d'affaires de longue date.
- Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable d'un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70,0 millions de dollars le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230,0 millions de dollars. La facilité à terme n'a subi aucune modification et le montant connexe disponible est toujours de 150,0 millions de dollars. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.
- Le 9 mai 2019, la société a annoncé que sa filiale entièrement détenue Stingray Radio Inc. avait conclu une entente visant l'acquisition des actifs de CIXL-FM et CKYY-FM à Welland, en Ontario, de la part de Wellport Broadcasting Limited/RB Communications Ltd. La transaction est assujettie à l'approbation du CRTC.
- Le 7 mai 2019, la société a annoncé le lancement de sa deuxième vague de produits Stingray en collaboration avec Bell en moins d'un an. Les abonnés aux services télé de Bell Télé Fibe peuvent désormais profiter de Stingray Qello et de Stingray Karaoke, deux services sur demande conçus spécialement pour les amateurs de musique. Moyennant un coût mensuel fixe, les abonnés peuvent découvrir des concerts présentés à guichets fermés des plus grandes têtes d'affiche de l'univers musical, ou attraper le micro pour livrer une performance mémorable de leur cru.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

	3 mois					
	30 juin 2019 T1 2020		30 juin 2018 T1 2019		31 mars 2019 T4 2019	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)						
Produits	80 437	100,0 %	34 456	100,0 %	72 730	100,0 %
Produits récurrents ¹⁾	33 982	42,2 %	30 796	89,4 %	34 534	47,5 %
Produits	80 437	100,0 %	34 456	100,0 %	72 730	100,0 %
Charges d'exploitation	50 301	62,5 %	23 819	69,1 %	51 250	70,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	10 312	12,8 %	5 756	16,7 %	9 978	13,7 %
Charges financières (produits financiers), montant net ²⁾	7 380	9,2 %	1 921	5,6 %	2 259	3,1 %
Variation de la juste valeur des placements	333	0,4 %	(497)	(1,4) %	336	0,5 %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	1 447	1,8 %	1 622	4,7 %	3 132	4,3 %
Bénéfice avant impôts	10 664	13,3 %	1 835	5,3 %	5 775	7,9 %
Impôts	1 481	1,9 %	489	1,4 %	1 833	2,5 %
Bénéfice net	9 183	11,4 %	1 346	3,9 %	3 942	5,4 %
BAIIA ajusté³⁾	31 165	38,7 %	11 179	32,4 %	22 407	30,8 %
Bénéfice net ajusté³⁾	15 821	19,7 %	5 898	17,1 %	12 534	17,2 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités en raison d'un changement de méthode comptable – voir page 23)	26 298	32,7 %	7 212	20,9 %	18 072	24,8 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés³⁾	20 587	25,6 %	6 255	18,2 %	9 845	13,5 %
Dette nette³⁾	347 107	–	43 557	–	357 821	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté³⁾⁴⁾⁵⁾	2,89x	–	1,00x	–	3,13x	–
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,12	–	0,02	–	0,06	–
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué ³⁾	0,21	–	0,10	–	0,18	–
Produits par secteur						
Diffusion et musique pour entreprises	37 347	46,4 %	34 456	100,0 %	38 718	53,2 %
Radio	43 090	53,6 %	–	0,0 %	34 012	46,8 %
Produits	80 437	100,0 %	34 456	100,0 %	72 730	100,0 %
Produits par région						
Canada	56 107	69,7 %	13 641	39,6 %	47 318	65,0 %
États-Unis	9 141	11,4 %	8 185	23,7 %	9 351	12,9 %
Autres pays	15 189	18,9 %	12 630	36,7 %	16 061	22,1 %
Produits	80 437	100,0 %	34 456	100,0 %	72 730	100,0 %

Notes :

- 1) Les produits récurrents du secteur Diffusion et musique pour entreprises comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement de la publicité, des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.
- 2) Les intérêts payés durant le T1 2020 ont été de 5,0 millions de dollars (0,4 million de dollars au T1 2019 et 4,4 millions de dollars au T4 2019).
- 3) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.
- 4) Au 30 juin 2018 : le ratio dette nette/BAIIA ajusté correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 5) Au 30 juin et au 31 mars 2019, le BAIIA ajusté pro forma est calculé selon le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs de la société (92,2 millions de dollars au T1 2020; 72,2 millions de dollars au T4 2019) majoré du BAIIA ajusté sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (27,8 millions de dollars au T1 2020, compte tenu de synergies de 5,9 millions de dollars; 42,0 millions de dollars au T4 2019, compte tenu de synergies de 5,8 millions de dollars). L'incidence de l'IFRS 16 sur le BAIIA ajusté du T2 2019, du T3 2019 et du T4 2019 n'est pas prise en compte dans le BAIIA ajusté pro forma. Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette, le ratio dette nette/BAIIA ajusté et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté.

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		
	30 juin 2019 T1 2020	30 juin 2018 T1 2019	31 mars 2019 T4 2019
Bénéfice net	9 183	1 346	3 942
Charges financières (produits financiers), montant net	7 380	1 921	2 259
Variation de la juste valeur des placements	333	(497)	336
Impôts	1 481	489	1 833
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 822	1 169	2 791
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 371	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	6 119	4 587	7 187
Rémunération fondée sur des actions	248	175	297
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	781	367	630
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	1 447	1 622	3 132
BAIIA ajusté	31 165	11 179	22 407
Charges financières (produits financiers), montant net	(7 380)	(1 921)	(2 259)
Impôts	(1 481)	(489)	(1 833)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(2 822)	(1 169)	(2 791)
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	(1 371)	–	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	(2 290)	(1 702)	(2 990)
Bénéfice net ajusté	15 821	5 898	12 534

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		
	30 juin 2019 T1 2020	30 juin 2018 T1 2019	31 mars 2019 T4 2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 23)	26 398	7 212	18 072
<i>Ajouter/déduire :</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 613)	(2 228)	(1 935)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(519)	(347)	(669)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 523)	(1 205)	(1 742)
Intérêts payés	(4 980)	(436)	(4 441)
Remboursement d'obligations locatives	(1 095)	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	2 127	1 580	(1 890)
Perte (gain) non réalisée sur change	445	57	(682)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	1 447	1 622	3 132
Flux de trésorerie disponibles ajustés	20 587	6 255	9 845

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2019	31 mars 2019	30 juin 2018
Facilités de crédit	304 159	312 955	47 881
Dette subordonnée	49 564	49 539	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 616)	(4 673)	(4 324)
Dette nette	347 107	357 821	43 557

RÉSULTATS FINANCIERS DES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2019 ET 2018

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2020	T1 2019	
Produits par région			
Canada	56 107	13 641	311,3
États-Unis	9 141	8 185	11,7
Autres pays	15 189	12 630	20,3
Produits	80 437	34 456	133,4

Échelle mondiale

Les produits du premier trimestre de 2020 ont progressé de 45,9 millions de dollars, ou 133,4 %, pour atteindre 80,4 millions de dollars, en comparaison de 34,5 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de Newfoundland Capital Corporation Inc. (« NCC »), conjuguée aux acquisitions de DJ Matic et de Novrmedia ainsi qu'à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par le délai de cinq à six mois pour l'instauration du modèle de ventes de publicité inclus dans le renouvellement d'un contrat au cours de l'exercice 2019 et par la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique. L'augmentation a également été atténuée par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 42,4 millions de dollars, ou 311,3 %, passant de 13,7 millions de dollars au premier trimestre de 2019 à 56,1 millions de dollars au premier trimestre de 2020. Cette augmentation découle principalement des acquisitions de NCC et de Novrmedia, partiellement contrebalancées par le délai de cinq à six mois pour l'instauration du modèle de ventes de publicité inclus dans le renouvellement d'un contrat au cours de l'exercice 2019 et par la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 0,9 million de dollars, ou 11,7 %, pour s'établir à 9,1 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 8,2 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont élevés à 15,2 millions de dollars au premier trimestre de 2020, en hausse de 2,6 millions de dollars, ou 20,3 %, comparativement à ceux de 12,6 millions de dollars inscrits au premier trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable à l'acquisition de DJ Matic et à la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 26,5 millions de dollars, ou 111,2 %, passant de 23,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019 à 50,3 millions de dollars au premier trimestre de 2020. L'augmentation découle essentiellement des acquisitions de NCC et de DJ Matic, en partie contrebalancées par la diminution de 1,5 million de dollars des coûts liés aux contrats de location simple en raison de l'adoption de l'IFRS 16.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 31,2 millions de dollars au premier trimestre de 2020, contre 11,2 millions de dollars au premier trimestre de 2019, soit une hausse de 20,0 millions de dollars, ou 178,8 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 38,7 %, contre 32,4 % au premier trimestre de 2019. L'augmentation du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à l'acquisition de NCC et aux autres acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2019 ainsi que la croissance interne liée aux services de vidéo sur demande et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16. La hausse de la marge du BAIIA ajusté découle essentiellement du nouveau secteur Radio, dont la marge du BAIIA ajusté est plus élevée au premier trimestre en raison du caractère saisonnier normal des activités et de la réduction des charges d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises. Compte non tenu de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, le BAIIA ajusté se serait chiffré à 29,7 millions de dollars et la marge du BAIIA ajusté se serait établie à 36,8 %.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations se sont chiffrés à 10,3 millions de dollars au premier trimestre de 2020, contre 5,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019, soit une hausse de 4,5 millions de dollars, ou 79,2 %. La hausse est principalement attribuable à l'acquisition de NCC et à l'adoption de l'IFRS 16, qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 1,4 million de dollars au premier trimestre de 2020 comparativement à néant au premier trimestre de 2019.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières pour le premier trimestre de 2020 a atteint 7,4 millions de dollars, en hausse par rapport à 1,9 million de dollars pour le premier trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêts qui a découlé des emprunts supplémentaires liés au financement de l'acquisition de NCC et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés, ce qui a été atténué par la baisse de la variation négative de la juste valeur des contreparties conditionnelles. L'accroissement de la charge de désactualisation des intérêts à l'égard des obligations locatives découlant de l'adoption de l'IFRS 16 a également contribué à hauteur de 0,4 million de dollars à l'augmentation du montant net des charges financières.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte liée à la juste valeur de 0,3 million de dollars a été comptabilisée au premier trimestre de 2020, comparativement à un profit de 0,5 million de dollars pour le premier trimestre de 2019. Cette variation a trait à la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2020	T1 2019	
Produits par région			
Coûts d'acquisition	61	576	(89,4)
Frais juridiques	1 354	1 029	31,6
Charges de restructuration et autres charges	32	17	88,2
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	1 447	1 622	(10,8)

Note:

(1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7.

Impôts

Une charge d'impôts de 1,5 million de dollars a été comptabilisée dans le résultat global au premier trimestre de 2020, en comparaison de 0,5 million de dollars au premier trimestre de 2019. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 13,9 % pour le premier trimestre de 2020, en comparaison de 26,6 % pour le premier trimestre de 2019. La baisse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des différences permanentes comparativement au bénéfice net avant impôts.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Un bénéfice net de 9,2 millions de dollars (0,12 \$ par action) a été inscrit au premier trimestre de 2020, comparativement à 1,3 million de dollars (0,02 \$ par action) au premier trimestre de 2019. Cette augmentation est attribuable essentiellement aux meilleurs résultats d'exploitation et à la baisse des variations négatives de la juste valeur des contreparties éventuelles, en partie contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts, de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et de la charge d'impôt sur le résultat.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 15,8 millions de dollars (0,21 \$ par action) pour le premier trimestre de 2020, comparativement à 5,9 millions de dollars (0,10 \$ par action) pour le premier trimestre de 2019. L'augmentation reflète de meilleurs résultats d'exploitation et la baisse des variations négatives de la juste valeur des contreparties éventuelles, partiellement neutralisés par la hausse des charges d'intérêts, de l'amortissement des immobilisations corporelles, de l'impôt sur le résultat et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2020	T1 2019	
Produits	37 347	34 456	8,4
Charges d'exploitation	22 739	22 048	3,1
BAIIA ajusté¹⁾	14 608	12 408	17,7
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	39,1 %	36,0 %	8,6

Produits

Au premier trimestre de 2020, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 2,8 millions de dollars, ou 8,4 %, passant de 34,5 millions de dollars au premier trimestre de 2019 à 37,3 millions de dollars. Cette augmentation s'explique surtout par les acquisitions de DJ Matic et de Novramedia ainsi que la croissance interne des services de vidéo sur demande, partiellement contrebalancées par le délai de cinq à six mois pour l'instauration du modèle de ventes de publicité inclus dans le renouvellement d'un contrat au cours de l'exercice 2019 et par la diminution des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique. L'augmentation a également été atténuée par la résiliation de certains contrats internationaux assortis de faibles marges.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour le premier trimestre de 2020 a augmenté de 2,1 millions de dollars, ou 17,7 %, pour s'établir à 14,6 millions de dollars, comparativement à 12,5 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance interne des services de vidéo sur demande, les acquisitions de DJ Matic et de Novramedia, la contraction des charges d'exploitation ainsi que l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, partiellement contrebalancées par le délai de cinq à six mois pour l'instauration du modèle de ventes de publicité inclus dans le renouvellement d'un contrat au cours de l'exercice 2019 et le fléchissement des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2020	T1 2019	
Produits	43 090	–	–
Charges d'exploitation	25 263	–	–
BAIIA ajusté¹⁾	17 827	–	–
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	41,4 %	–	–

Produits

Les produits du secteur Radio se sont élevés à 43,1 millions de dollars au premier trimestre de 2020, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Radio s'est établi à 17,8 millions de dollars pour le premier trimestre de 2020, ce qui reflète l'apport de l'acquisition de NCC.

Note :

1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		Variation (en %)
	T1 2020	T1 2019	
Charges d'exploitation	2 299	1 771	29,8
Ajustements :			
Rémunération fondée sur des actions	(248)	(175)	41,7
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(781)	(367)	112,8
BAIIA ajusté¹⁾	(1 270)	(1 229)	3,3

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 31,2 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018 à 80,4 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2020. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, dont les nouveaux contrats conclus dans toutes les régions. La diminution des produits au quatrième trimestre de 2018 par rapport au troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la baisse des produits non récurrents se rapportant à l'affichage numérique. Ces augmentations enregistrées au troisième trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2019 découlent essentiellement de l'acquisition de NCC le 26 octobre 2018. Au troisième trimestre de 2019, les produits du secteur Siège social venaient des activités d'exploitation de l'hôtel acquis dans le cadre de l'acquisition de NCC et cédé au cours du même trimestre.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé au cours des huit derniers trimestres, passant de 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018 à 31,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2020. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, dont les nouveaux contrats. L'augmentation au troisième trimestre de 2019 est surtout attribuable à l'acquisition de NCC et aux autres acquisitions réalisées au cours des exercices 2019 et 2018, ainsi qu'à la croissance interne liée aux applications pour les services grand public et aux services de vidéo sur demande. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2019 découle essentiellement du caractère saisonnier normal des activités du secteur Radio et de la contrepassation de certaines charges à payer, ce qui a contribué positivement au BAIIA ajusté¹⁾ du secteur Radio au troisième trimestre de 2019. La hausse au premier trimestre de 2020 est attribuable principalement au caractère saisonnier normal des activités dans le secteur Radio.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant d'une perte nette de 3,4 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2018 à un bénéfice net de 9,2 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2020. La perte nette enregistrée au deuxième trimestre de 2018 est principalement attribuable aux frais juridiques et aux charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts. Au troisième trimestre de 2018, le bénéfice net était essentiellement attribuable à la progression des résultats d'exploitation et à la baisse des frais juridiques, partiellement contrebalancées par la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et par l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles par rapport au deuxième trimestre de 2018. Au quatrième trimestre de 2018, l'accroissement du bénéfice net tient principalement à la hausse du montant net des produits financiers et du recouvrement d'impôts. La diminution enregistrée au troisième trimestre de 2019 a trait essentiellement à la charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC découlant de l'acquisition de NCC, à la hausse des intérêts et à l'augmentation des coûts d'acquisition, partiellement contrebalancées par la progression des résultats d'exploitation. Au quatrième trimestre de 2019, l'augmentation enregistrée est attribuable principalement à l'absence d'une charge se rapportant aux avantages tangibles exigés par le CRTC, à la baisse des coûts d'acquisition et à la radiation du solde à payer sur une acquisition, ayant été partiellement neutralisées par la hausse des impôts sur le résultat et par la baisse des résultats d'exploitation. Au premier trimestre de 2020, l'augmentation s'explique principalement par la progression des résultats d'exploitation, la baisse des coûts d'acquisition et la diminution des pertes liées à l'évaluation du marché des instruments financiers dérivés, en partie neutralisées par l'absence de radiation du solde à payer sur une acquisition et la variation positive de la juste valeur des contreparties éventuelles.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	37 347	38 718	38 875	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222
Radio	43 090	34 012	31 215	–	–	–	–	–
Siège social	–	–	682	–	–	–	–	–
Total des produits	80 437	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222
Produits par région								
Canada	56 107	47 318	46 738	14 222	13 641	13 658	16 219	14 833
États-Unis	9 141	9 351	8 834	8 069	8 185	8 331	7 037	5 222
Autres pays	15 189	16 061	15 200	12 401	12 630	12 234	11 843	11 167
Total des produits	80 437	72 730	70 772	34 692	34 456	34 223	35 099	31 222
BAIIA ajusté¹⁾	31 165	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452
Bénéfice net (perte nette)	9 183	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737	(3 395)
Bénéfice net (perte nette) par action – de base et dilué(e)	0,12	0,06	(0,26)	0,01	0,02	0,08	0,01	(0,07)
Bénéfice net ajusté¹⁾	15 821	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407
Bénéfice net ajusté par action – de base et dilué ¹⁾	0,21	0,18	0,18	0,12	0,10	0,17	0,11	0,10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 23)	26 298	18 072	13 809	5 610	7 212	11 054	6 739	3 259
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	20 587	9 845	16 983	5 751	6 255	9 235	7 720	7 099
Dividende trimestriel	0,070	0,065	0,065	0,060	0,060	0,055	0,055	0,050

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018
Bénéfice net (perte nette)	9 183	3 942	(18 053)	777	1 346	4 674	737	(3 395)
Charges financières (produits financiers), montant net	7 380	2 259	7 208	910	1 921	(378)	1 746	1 269
Variation de la juste valeur des placements	333	336	(840)	436	(497)	(421)	(110)	697
Impôts	1 481	1 833	(6 117)	567	489	(385)	849	(941)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 822	2 791	2 469	1 274	1 169	1 019	704	718
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 371	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	6 119	7 187	6 401	5 255	4 587	4 594	4 582	4 508
Rémunération fondée sur des actions	248	297	263	358	175	473	346	312
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	781	630	(147)	518	367	780	422	709
Avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	25 306	–	–	–	–	–
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875	5 575
BAIIA ajusté	31 165	22 407	27 219	11 429	11 179	11 752	11 151	9 452
Charges financières (produits financiers), montant net	(7 380)	(2 259)	(7 208)	(910)	(1 921)	378	(1 746)	(1 269)
Impôts	(1 481)	(1 833)	6 117	(567)	(489)	385	(849)	941
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(2 822)	(2 791)	(2 469)	(1 274)	(1 169)	(1 019)	(704)	(718)
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 371)	–	–	–	–	–	–	–
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	(2 290)	(2 990)	(11 263)	(1 970)	(1 702)	(1 764)	(1 836)	(2 999)
Bénéfice net ajusté	15 821	12 534	12 396	6 708	5 898	9 732	6 016	5 407

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 23)	26 298	18 072	13 809	5 610	7 212	11 054	6 739	3 259
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 613)	(1 935)	(1 972)	(1 488)	(2 228)	(846)	(2 188)	(705)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(519)	(669)	(1 272)	(1 383)	(347)	(406)	(593)	(1 000)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 523)	(1 742)	(1 827)	(1 390)	(1 205)	(1 166)	(847)	–
Intérêts payés	(4 980)	(4 441)	(4 649)	(424)	(436)	(379)	(150)	(549)
Remboursement d'obligations locatives	(1 095)	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	2 127	(1 890)	1 180	3 189	1 580	1 413	3 186	273
Perte (gain) non réalisée sur change	445	(682)	985	303	57	(1 831)	(302)	246
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration	1 447	3 132	10 729	1 334	1 622	1 396	1 875	5 575
Flux de trésorerie disponibles ajustés	20 587	9 845	16 983	5 751	6 255	9 235	7 720	7 099

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2019 ET 2018

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois	
	T1 2020	T1 2019
Activités d'exploitation (chiffres retraités – voir page 23)	26 298	7 212
Activités de financement (chiffres retraités – voir page 23)	(20 700)	1 530
Activités d'investissement	(3 655)	(7 780)
Variation nette de la trésorerie	1 943	962
Trésorerie – à l'ouverture de la période	4 673	3 362
Trésorerie – à la clôture de la période	6 616	4 324
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	20 587	6 255

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 26,3 millions de dollars pour le premier trimestre de 2020, en comparaison de 7,2 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. La hausse s'explique avant tout par l'acquisition de NCC, la progression des résultats d'exploitation et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16. Au cours de la période, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation. Il y a lieu de se reporter à la page 23 pour un complément d'information.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 20,7 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 1,5 million de dollars au premier trimestre de 2019. La variation nette se rapporte avant tout aux remboursements sur la facilité de crédit renouvelable, à la hausse des intérêts payés et au versement d'un dividende plus élevé, contrebalancés par des remboursements moindres sur les autres crédettes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 3,7 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 7,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019. La variation nette découle surtout du nombre moins élevé d'acquisitions d'actifs comparativement au premier trimestre de 2019.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés pour le premier trimestre de 2020 se sont élevés à 20,6 millions de dollars, comparativement à 6,3 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de NCC et à la progression des résultats d'exploitation, partiellement contrebalancées par l'augmentation des intérêts payés.

Note :

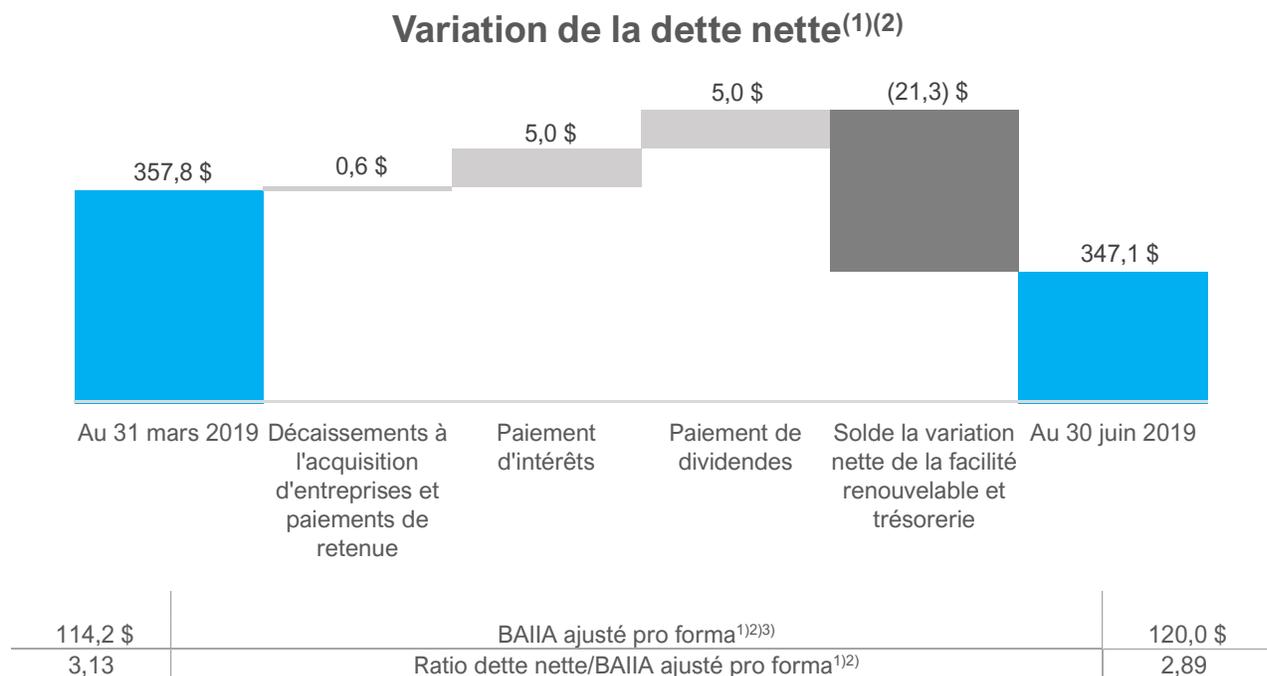
1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* aux pages 2 et 7.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le trimestre clos le 30 juin 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2019	31 mars 2019	Variations	Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	74 554	68 844	5 710 ▲	Croissance du chiffre d'affaires
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	32 939	–	32 939 ▲	Comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Immobilisations incorporelles	59 791	64 395	(4 604) ▼	Amortissement d'immobilisations corporelles
Goodwill	330 010	331 332	(1 322) ▼	Variations des écarts de change
Créditeurs et charges à payer	66 957	61 956	5 001 ▲	Calendrier des paiements aux fournisseurs
Obligations locatives	33 852	–	33 852 ▲	Comptabilisation des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16
Facilité de crédit	304 159	312 955	(8 796) ▼	Se reporter au graphique ci-après

Le graphique qui suit résume l'incidence de la dette nette au cours du trimestre clos le 30 juin 2019, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.
- 3) Au 30 juin et au 31 mars 2019, le BAIIA ajusté pro forma est calculé selon le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs de la société (92,2 millions de dollars au T1 2020; 72,2 millions de dollars au T4 2019) majoré du BAIIA ajusté sur une base proportionnelle pour les acquisitions réalisées à l'exercice 2019 pour les mois précédant les acquisitions qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats (27,8 millions de dollars au T1 2020, compte tenu de synergies de 5,9 millions de dollars; 42,0 millions de dollars au T4 2019, compte tenu de synergies de 5,8 millions de dollars). L'incidence de l'IFRS 16 sur le BAIIA ajusté du T2 2019, du T3 2019 et du T4 2019 n'est pas prise en compte dans le BAIIA ajusté pro forma. Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement du BAIIA ajusté avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602 (le « brevet 602 »), 9,357,245 (le « brevet 245 »), 7,320,025 (le « brevet 025 ») et 9,351,045 (le « brevet 045 »). Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121 (le « brevet 121 »). La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA, Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet 602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le Patent Trial and Appeal Board (le « PTAB ») a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige (à savoir, les brevets 025, 045 et 245). Le 23 octobre 2017, la société a déposé une requête pour une révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 24 octobre 2017, Music Choice a demandé un jugement défavorable envers elle-même auprès du PTAB au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige (à savoir, le brevet 121), et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions inter partes. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision inter partes et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray. Le 26 mars 2018, le PTAB a rejeté la demande de révision inter partes à l'égard des réclamations 10 et 15 liées au brevet 245. Le 26 avril 2018, le PTAB a rendu un jugement défavorable contre Music Choice au titre des réclamations 1 à 9, 12 à 14 et 16 à 17 liées au brevet 245 et a mis fin aux procédures. Le 19 juin 2018 et le 16 juillet 2018, le PTAB a tenu des auditions aux fins des procédures de révision inter partes amorcées. Le 20 septembre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 3 et 4 liées au brevet 025 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 était non brevetable comme il était prévu selon la demande de brevet américain N° 2002/0078456 A1 (Hudson). Le 11 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1 à 4 et 6 à 9 du brevet 045 et a statué qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et du brevet américain N° 6,248,946 (Dwek). Le 17 octobre 2018, le PTAB a invalidé toutes les réclamations à l'égard du brevet 602. Le 24 octobre 2018, le PTAB a invalidé les réclamations 1, 6 et 10 à 12 du brevet 121 et a statué qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 14 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet américain N° 5,752,160. Puisque la réclamation 14 du brevet 121 n'est pas invoquée dans le litige, le brevet 121 n'est plus un enjeu dans le litige auprès de la cour de district. Le 21 novembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que la réclamation 8 du brevet 025 était non brevetable comme il était prévu selon le brevet Hudson. Le 23 novembre 2018, les parties ont déposé un rapport de la situation conjoint avisant la cour de district du résultat des procédures et une motion conjointe proposant une ordonnance de réglementation des rôles. Le 26 novembre 2018, la Cour a levé la suspension et a rendu une ordonnance de réglementation des rôles modifiée. Le 12 décembre 2018, Stingray a déposé un avis de requête pour interjeter appel de la décision du PTAB statuant qu'il n'a pas été démontré que les réclamations 5 et 10 à 20 du brevet 045 étaient non brevetables compte tenu de Hudson et de Dwek. L'exposé relatif à l'appel visant le brevet 025 a été complété le 25 juin 2019 et celui relatif à l'appel visant le brevet 045, le 15 juillet 2019. La communication préalable de la preuve supplémentaire et des expertises dans le litige auprès de la cour de district est terminée et l'exposé sur les requêtes dispositives et *Daubert* a commencé. Le 25 juin 2019, la Cour a reporté l'audience au 9 décembre 2019.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la common law découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de Stingray Music et de ses biens et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite Music Choice c. Stingray. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve supplémentaire est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. L'audience devrait débiter le 19 août 2019. La communication préalable de la preuve supplémentaire et des expertises est terminée et l'exposé sur les requêtes dispositives et *Daubert* a commencé. Le 25 juin 2019, la Cour a reporté l'audience au 9 décembre 2019.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. Alors que les opposants et les sociétés de gestion collective attendent la décision de la Commission quant au montant des tarifs, au début de 2018, la Commission a publié une décision provisoire selon laquelle la répartition des paiements d'affiliation relatifs à la gamme de services de Stingray est raisonnable et appropriée et demandant aux parties de proposer des méthodes privilégiées pour la répartition. Les parties ont répondu à la demande de la Commission, les opposants ayant proposé une répartition fondée sur une approche par les coûts, selon des conseils d'experts indépendants. La Commission du droit d'auteur du Canada poursuit l'examen de la question et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 6 à 15 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucun changement significatif à ces obligations depuis le 31 mars 2019.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel. Il n'y a eu aucun changement significatif à la nature ou à l'importance de ces transactions avec des parties liées depuis le 31 mars 2019.

Arrangements hors bilan

À l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019, les engagements au titre des contrats de location simple présentés auparavant à la note 25 des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 sont désormais en grande partie inscrits à l'état de la situation financière à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives. Au 30 juin 2019, le solde des obligations locatives pour les contrats de location simple connexes s'établissait à 33,9 millions de dollars.

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont

raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	5 août 2019	30 juin 2019
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	57 858 220	57 858 620
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(31 024)	(26 705)
Actions à droit de vote subalterne variable	626 229	625 829
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	76 394 923	76 399 242
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 584 890	2 584 890

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours du premier trimestre de 2020, 175 000 options ont été exercées, 16 584 options ont fait l'objet d'une renonciation et 672 374 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 27 juin 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Nouvelle norme adoptée par la société

IFRS 16, *Contrats de location*

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liés aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1^{er} avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1^{er} avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17 :

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} avril 2019;
- utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Le texte qui suit décrit la méthode comptable qu'applique la société selon l'IFRS 16, *Contrats de location* :

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

Actif au titre du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti pour refléter le modèle de consommation attendue des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour les terrains et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34,0 millions de dollars et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33,4 millions de dollars, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,06 %.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019:

(en milliers de dollars canadiens)

Engagements au 31 mars 2019	39 162
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1^{er} avril 2019	34 048

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location de la société au 30 juin 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois T1 2019
Montant à l'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	33 411
Entrées	934
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 371)
Écarts de change	(35)
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location, valeur comptable nette au 30 juin 2019	32 939

Le tableau qui suit présente les obligations locatives de la société au 30 juin 2019 :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois T1 2019
Montant à l'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	34 048
Entrées	934
Paiement des obligations locatives	(1 512)
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	417
Écarts de change	(35)
Obligations locatives au 30 juin 2019	33 852

Les obligations locatives tiennent compte d'un montant non actualisé de 23,6 millions de dollars relativement aux options de prolongation que la société est raisonnablement certaine d'exercer.

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 30 juin 2019:

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2019
Moins de un an	6 689
De un an à cinq ans	18 884
Plus de cinq ans	17 288
Total des obligations locatives non actualisées au 30 juin 2019	42 861
Obligations locatives incluses dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière au 30 juin 2019	33 852
Partie courante	5 183
Partie non courante	28 669

Changement de méthode comptable

Au cours de la période, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation.

La société estime que cette nouvelle méthode est préférable car elle fait correspondre plus étroitement les paiements d'intérêts avec l'affectation du produit tiré du financement, comme les acquisitions d'entreprises. De plus, les paiements d'intérêts ont augmenté du fait du financement de l'acquisition de NCC et de l'adoption de l'IFRS 16. Or, ces deux éléments ne sont pas liés aux activités d'exploitation.

Ce changement n'a pas eu de répercussion significative sur la période à l'étude ou les autres périodes visées par les présents états financiers consolidés, il a seulement eu une incidence sur la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conçu le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Au cours du premier trimestre clos le 30 juin 2019, aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 6 août 2019 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Newfoundland Capital Corporation Limited, de DJ Matic et de Novramedia. En effet, la société s'est prévaluée de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces

acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Dividende

Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 septembre 2019 ou vers cette date aux porteurs d'actions inscrits au registre le 31 août 2019.

Prorogation et modification de la facilité de crédit

Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70,0 millions de dollars le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230,0 millions de dollars. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) (non audité)	Note	Trimestres	
		30 juin 2019	30 juin 2018
Produits		80 437 \$	34 456 \$
Charges d'exploitation		50 301	23 819
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		10 312	5 756
Charges financières (produits financiers), montant net	7	7 380	1 921
Variation de la juste valeur des placements	14	333	(497)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	8	1 447	1 622
Bénéfice avant impôts		10 664	1 835
Impôts		1 481	489
Bénéfice net		9 183 \$	1 346 \$
Bénéfice net par action – de base et dilué		0,12	0,02
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		76 260 562	56 315 610
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		76 399 016	56 977 663

Résultat global

Bénéfice net 9 183 \$ 1 346 \$

Autres éléments du résultat global

Éléments pouvant être reclassés en résultat net

Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger (3 009) (1 979)

Total des autres éléments du résultat global (3 009) (1 979)

Résultat global total 6 174 \$ (633) \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires de la société.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de la situation financière

30 juin 2019 et 31 mars 2019

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 juin 2019	31 mars 2019
			Retraités (note 4)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 616 \$	4 673 \$
Créances clients et autres débiteurs		74 554	68 844
Impôts à recevoir		875	972
Stocks		2 319	2 620
Autres actifs courants		8 823	9 033
		93 187	86 142
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	9	49 117	50 326
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	16	32 939	—
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	9	59 791	64 395
Licences de diffusion	9	271 710	271 710
Goodwill	9	330 010	331 332
Placements	14	18 432	18 738
Autres actifs non courants		1 571	1 367
Actifs d'impôt différé		10 015	10 672
Total des actifs		866 772 \$	834 682 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit	10	15 000	14 086
Créditeurs et charges à payer		66 957	61 956
Dividende à verser		—	4 956
Produits différés		1 614	1 634
Obligations locatives courantes	16	5 183	—
Autres passifs courants	11	16 780	16 186
Impôts à payer		5 680	3 889
		111 214	102 707
Passifs non courants			
Facilité de crédit	10	289 159	298 869
Dettes subordonnées		49 564	49 539
Obligations locatives	16	28 669	—
Autres passifs	11	42 141	43 999
Passifs d'impôt différé		50 527	52 033
Total des passifs		571 274	547 147
Capitaux propres			
Capital social	12	338 304	337 714
Surplus d'apport		4 337	4 344
Déficit		(44 134)	(53 317)
Cumul des autres éléments du résultat global		(3 009)	(1 206)
Total des capitaux propres		295 498	287 535
Événements postérieurs à la clôture (note 3)			
Total du passif et des capitaux propres		866 772 \$	834 682 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)
(non audité)

	Capital social				Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant	Surplus d'apport	Déficit		
Solde au 31 mars 2018	56 305 753	146 354	3 825	(21 936)	1 364	129 607
Émission d'actions à l'exercice d'options	25 000	97	(41)	—	—	56
Dividendes	—	—	—	(730)	—	(730)
Frais d'émission d'actions, après impôts sur le résultat	—	(7)	—	—	—	(7)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	198	—	—	198
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (note 12)	(4 314)	(42)	36	—	—	(6)
Bénéfice net	—	—	—	1 346	—	1 346
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(1 979)	(1 979)
Solde au 30 juin 2018	56 326 439	146 402	4 018	(21 320)	(615)	128 485
Solde au 31 mars 2019	76 237 903	337 714	4 344	(53 317)	(1 206)	287 535
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 12)	175 000	681	(286)	—	—	395
Dividendes	—	—	—	—	—	—
Rémunération fondée sur des actions	—	—	157	—	—	157
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (note 12)	(13 661)	(91)	122	—	—	31
Bénéfice net	—	—	—	9 183	—	9 183
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(1 803)	(1 803)
Solde au 30 juin 2019	76 399 242	338 304	4 337	(44 134)	(3 009)	295 498

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres	
		30 juin 2019	30 juin 2018
			Chiffres retraités (note 17)
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		9 183 \$	1 346 \$
Ajustements visant ce qui suit :			
Amortissement, disposition et radiation d'immobilisations corporelles		2 822	1 169
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation		1 371	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles		6 119	4 587
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		1 028	542
Charges d'intérêts et commissions d'attente	7	4 560	335
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché d'un instrument financier dérivé	7	1 185	—
Variation de la juste valeur des placements		333	(497)
Quote-part des résultats d'une coentreprise		(27)	(12)
Variation de la juste valeur de contreparties conditionnelles	7	24	1 309
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	7	709	178
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	16	417	—
Charge d'impôt		1 481	489
Impôts reçus (payés)		(780)	(654)
		28 425	8 792
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	13	(2 127)	(1 580)
		26 298	7 212
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit		(9 016)	9 254
Frais d'émission d'actions		—	(7)
Paiement de dividendes		(4 956)	(3 097)
Produit de l'exercice d'options sur actions		395	56
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		(97)	(42)
Intérêts payés		(4 980)	(436)
Paiement d'obligations locatives		(1 095)	—
Remboursement d'autres passifs		(951)	(4 198)
		(20 700)	1 530
Activités d'investissement			
Acquisition d'un placement		—	(900)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		—	(3 100)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 613)	(2 228)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(519)	(347)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(1 523)	(1 205)
		(3 655)	(7 780)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 943	962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		4 673	3 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		6 616 \$	4 324 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe Stingray Inc. (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur différentes plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu. Une tranche des produits de la société découle de la vente de temps d'antenne publicitaire, laquelle fait l'objet de fluctuations saisonnières. Le quatrième trimestre de l'exercice (janvier à mars) est généralement une période caractérisée par une baisse des dépenses au détail. De ce fait, les produits et le bénéfice sont généralement plus faibles au cours de ce trimestre que pendant les trois autres.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Stingray Europe B.V., Transmedia Communications SA, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), SBA Music PTY Ltd, Stingray Music, S.A. de C.V., Novrmedia Inc., DJ Matic NV, ainsi que Stingray Radio Inc. (anciennement Newfoundland Capital Corporation Limited), ainsi que les filiales entièrement détenues de ces entités.

Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019.

2. PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET FAITS SAILLANTS

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2019.

- Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34 048 \$ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33 411 \$, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit (*note 16*).

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Prorogation et modification de la facilité de crédit

Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70 000 \$ le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230 000 \$. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.

Dividende

Le 6 août 2019, la société a déclaré un dividende de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 13 septembre 2019 ou vers cette date aux porteurs d'actions inscrits au registre le 31 août 2019.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

New Glasgow

Le 26 novembre 2018, la société a acheté les actifs de deux stations de radio, CKEC-FM et CKEZ-FM, situées à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse (ce que l'on appelle l'acquisition de « New Glasgow »), auprès de Hector Broadcasting Company Limited, pour une contrepartie totale de 2 325 \$.

	Chiffres provisoires et définitifs
Actifs acquis :	
Immobilisations corporelles	651
Licences de diffusion	2 111
	2 762
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	418
Passifs d'impôt différé	19
	437
Actifs nets acquis à la juste valeur	2 325 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	2 194
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	131
	2 325 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Newfoundland Capital Corporation

Le 26 octobre 2018, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation pour une contrepartie totale de 484 252 \$, dont une tranche de 453 694 \$ a été versée en trésorerie, la tranche restante de 30 558 \$ ayant été réglée au moyen de l'émission de 3 887 826 actions à droit de vote subalterne de la société. NCC est un radiodiffuseur qui exploite des stations de radio dans l'ensemble du pays. Suite à l'acquisition, un goodwill de 218 304 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	909 \$	— \$	909 \$
Créances clients et autres débiteurs	33 224	—	33 224
Autres actifs courants	1 768	—	1 768
Immobilisations corporelles	48 432	—	48 432
Licences de diffusion	268 670	1 155	269 825
Goodwill	219 138	(834)	218 304
Autres actifs non courants	1 325	—	1 325
Actifs d'impôt différé	2 045	—	2 045
	575 511	321	575 832
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	20 328	—	20 328
Impôts à payer	3 264	—	3 264
Autres passifs	10 712	—	10 712
Passifs d'impôt différé	56 955	321	57 276
	91 259	321	91 580
Actifs nets acquis à la juste valeur	484 252 \$	— \$	484 252 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	453 694	—	453 694
Capital social	30 558	—	30 558
	484 252 \$	— \$	484 252 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

DJ-Matic

Le 12 octobre 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de DJ-Matic, fournisseur européen de solutions médias en magasin aux entreprises, pour une contrepartie totale de 10 163 € (15 775 \$). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 12 344 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 1 088 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 7 473 € (11 118 \$) au cours des trois prochaines années, période qui prendra fin en octobre 2021, en fonction d'un ratio du BAIIA ajusté. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres provisaires
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543 \$	— \$	543 \$
Créances clients et autres débiteurs	1 088	—	1 088
Stocks	312	—	312
Immobilisations corporelles	589	—	589
Immobilisations incorporelles	9 951	(716)	9 235
Goodwill	12 339	5	12 344
	24 822	(711)	24 111
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	5 821	(416)	5 405
Produits différés	652	—	652
Autres passifs	—	416	416
Impôts à payer	30	—	30
Passifs d'impôt différé	2 544	(711)	1 833
	9 047	(711)	8 336
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 775 \$	— \$	15 775 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	13 692	—	13 692
Contrepartie conditionnelle	2 083	—	2 083
	15 775 \$	— \$	15 775 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Novramedia

Le 1^{er} août 2018, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Novramedia Inc. (« Novramedia ») pour une contrepartie totale de 7 755 \$. Novramedia est un fournisseur canadien de solutions médias numériques. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 3 431 \$ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 754 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 2 500 \$ au cours des 12 mois à venir si certaines cibles liées aux produits sont respectées. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

	Au 31 mars 2019	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 \$	— \$	4 \$
Créances clients et autres débiteurs	754	(17)	737
Stocks	863	(4)	859
Autres actifs courants	142	—	142
Immobilisations corporelles	50	—	50
Immobilisations incorporelles	5 827	—	5 827
Goodwill	3 431	29	3 460
	11 071	8	11 079
Passifs repris :			
Créditeurs et charges à payer	942	(10)	932
Produits différés	842	—	842
Passifs d'impôt différé	1 550	—	1 550
	3 334	(10)	3 324
Actifs nets acquis à la juste valeur	7 737 \$	18 \$	7 755 \$
Contrepartie donnée :			
Trésorerie	5 500	—	5 500
Fonds de roulement à recevoir	(171)	18	(153)
Contrepartie conditionnelle	2 408	—	2 408
	7 737 \$	18 \$	7 755 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs d'exploitation de la société sont regroupés en deux secteurs : *Diffusion et musique pour entreprises* et *Radio*. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le BAIIA ajusté, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux UAP et aux UAD, les avantages tangibles exigés par le CRTC, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements et les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018.

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits	37 347 \$	34 456 \$	43 090 \$	— \$	— \$	— \$	80 437 \$	34 456 \$
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	22 739	22 048	25 263	—	1 270	1 229	49 272	23 277
BALIA ajusté	14 608	12 408	17 827	—	(1 270)	(1 229)	31 165	11 179
Rémunération fondée sur des actions					248	175	248	175
Charges liées aux UAP et UAD					781	367	781	367
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					10 312	5 756	10 312	5 756
Charges financières (produits financiers), montant net					7 380	1 921	7 380	1 921
Variation de la juste valeur des placements					333	(427)	333	(497)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et d'intégration					1 447	1 622	1 447	1 622
Bénéfice avant impôts							10 664	1 835
Impôts							1 481	489
Bénéfice net							9 183 \$	1 346 \$
Total des actifs ¹⁾	255 297 \$	262 713 \$	611 475 \$	572 351 \$	— \$	— \$	866 772 \$	835 064 \$
Total des passifs ^{1), 2)}	84 638 \$	72 958 \$	128 730 \$	104 123 \$	357 906 \$	370 448 \$	571 274 \$	547 529 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	905 \$	2 823 \$	760 \$	— \$	— \$	— \$	1 665 \$	2 823 \$
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2 042 \$	7 474 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 042 \$	7 474 \$

¹⁾ Les chiffres comparatifs sont en date du 31 mars 2019.

²⁾ Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, la facilité de crédit et la dette subordonnée.

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill, comprend les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non.

Les actifs non courants de la société sont situés au Canada dans une proportion d'environ 78 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

6. PRODUITS

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019	Secteurs à présenter			Total des produits
	Diffusion et musique pour entreprises	Radio	Siège social	
Par région				
Canada	13 017 \$	43 090 \$	— \$	56 107 \$
États-Unis	9 141	—	—	9 141
Autres pays	15 189	—	—	15 189
	37 347	43 090	—	80 437
Par produit				
Abonnements ¹⁾	32 775	—	—	32 775
Solutions médias ²⁾	4 302	—	—	4 302
Publicité ³⁾	270	43 090	—	43 360
	37 347 \$	43 090 \$	— \$	80 437 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis

³⁾ Comptabilisé généralement à un moment précis.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2018	Secteurs à présenter			Total des produits
	Diffusion et musique pour entreprises	Radio	Siège social	
Par région				
Canada	13 641 \$	— \$	— \$	13 641 \$
États-Unis	8 185	—	—	8 185
Autres pays	12 630	—	—	12 630
	34 456	—	—	34 456
Par produit				
Abonnements ¹⁾	30 980	—	—	30 980
Solutions médias ²⁾	3 476	—	—	3 476
	34 456 \$	— \$	— \$	34 456 \$

¹⁾ Comptabilisé généralement au fil du temps.

²⁾ Environ 50 % des produits sont comptabilisés au fil du temps et 50 %, à un moment précis

7. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	Trimestres	
	30 juin 2019	30 juin 2018
Charges d'intérêts et commissions d'attente	4 560 \$	335 \$
Pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés	1 185	—
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	24	1 309
Amortissement et charge de désactualisation des autres passifs	709	178
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	417	—
Perte (profit) de change	485	99
	7 380 \$	1 921 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

8. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	Trimestres	
	30 juin 2019	30 juin 2018
Coûts d'acquisition	61 \$	576 \$
Frais juridiques	1 354	1 029
Charges de restructuration et autres charges	32	17
	1 447 \$	1 622 \$

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2019, des coûts d'acquisition liés aux acquisitions d'entreprises réalisées d'un montant de 61 \$ (227 \$ en 2018) ont été inclus dans les coûts d'acquisition.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, LICENCES DE DIFFUSION ET GOODWILL

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Licences de diffusion	Goodwill
Exercice clos le 31 mars 2019				
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2018	11 135 \$	54 355 \$	— \$	98 467 \$
Entrées	9 217	10 216	—	—
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	49 747	15 778	270 555	235 008
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	—	9 100	—	—
Cessions et radiations	(12 097)	—	—	—
Amortissement d'immobilisations corporelles	(7 455)	—	—	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles	—	(23 430)	—	—
Écarts de change	(221)	(908)	—	(1 343)
Valeur comptable nette à la clôture au 31 mars 2019	50 326 \$	65 111 \$	270 555 \$	332 132 \$
Trimestre clos le 30 juin 2019				
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2019	50 326 \$	65 111 \$	270 555 \$	332 132 \$
Entrées	1 665	2 042	—	—
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	(716)	1 155	(800)
Cessions et radiations	(83)	—	—	—
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 742)	—	—	—
Amortissement d'immobilisations incorporelles	—	(6 119)	—	—
Écarts de change	(49)	(527)	—	(1 322)
Valeur comptable nette à la clôture au 30 juin 2019	49 117 \$	59 791 \$	271 710 \$	330 010 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

10. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la facilité de crédit au 30 juin 2019 :

	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettres de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	300 000 \$	163 698 \$	1 050 \$	135 252 \$
Facilité à terme	150 000	142 500	—	—
Total – facilités de crédit engagées	450 000 \$	306 198 \$	1 050 \$	135 252 \$
Moins : coûts de financement différés non amortis		(2 039)		
Solde à la clôture de la période		304 159		
Partie courante		15 000 \$		
Partie non courante		289 159 \$		

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs sur sa facilité à terme correspondant à 2,50 % du montant prélevé. En outre, la société doit également effectuer un remboursement de capital annuel équivalant à 50 % des flux de trésorerie excédentaires, définis dans la convention de facilité de crédit, si une certaine cible exigée par les clauses restrictives n'est pas atteinte. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance. La société doit effectuer les remboursements de capital minimums sur la facilité à terme au cours des prochaines années, comme suit :

	Remboursements de capital
2020	11 250 \$
2021	15 000
2022	116 250
	142 500 \$

Le 9 juillet 2019, la société a prorogé l'échéance de sa facilité renouvelable de un an, laquelle est désormais assortie d'une nouvelle date d'échéance, soit le 25 octobre 2022. La société a réduit de 70 000 \$ le montant autorisé maximal aux termes de la facilité renouvelable pour le ramener à 230 000 \$. Le barème des intérêts a également été réévalué en ce qui concerne la facilité renouvelable et la facilité à terme, ce qui réduira la charge d'intérêts future.

11. AUTRES PASSIFS

	30 juin 2019	31 mars 2019
Avantages tangibles exigés par le CRTC	30 704 \$	31 797 \$
Contrepartie conditionnelle	12 403	12 430
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 154	3 359
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	6 525	6 673
Instrument financier dérivé	4 183	2 998
Autres	1 952	2 928
	58 921	60 185
Partie courante	(16 780)	(16 186)
	42 141 \$	43 999 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

12. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2018	40 011 468	145 238 \$
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	7 981 000	83 002
Conversion de reçus de souscription émis dans le cadre d'un placement privé	3 846 100	39 999
Composante capitaux propres du prix d'achat de NCC	3 887 826	30 558
Placement privé	2 429 544	25 000
Exercice d'options sur actions	147 500	618
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(7 033)	(28)
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 1 780 \$	—	(4 899)
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2018	16 294 285	1 116
Conversion de reçus de souscription émis lors de l'exercice de droits de souscription	1 452 850	15 110
Émission d'actions	194 363	2 000
Au 31 mars 2019	17 941 498	18 226
	76 237 903	337 714 \$
Trimestre clos le 30 juin 2019		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2019	58 296 405	319 488 \$
Exercice d'options sur actions	175 000	681
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(13 661)	(91)
Au 30 juin 2019	58 457 744	320 078 \$
Actions à droit de vote multiple		
Au 31 mars 2019 et au 30 juin 2019	17 941 498	18 226
	76 399 242	338 304 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Transactions pour la période close le 30 juin 2019

Au cours de la période, 175 000 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 175 000 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 395 \$. Un surplus d'apport de 286 \$ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Le 15 juin 2019, la société a versé un dividende de 4 956 \$. Le dividende a été déclaré le 29 mars 2019 et figure donc à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres	
	30 juin 2019	30 juin 2018
Créances clients et autres débiteurs	(5 646) \$	(1 102) \$
Stocks	290	(380)
Autres actifs courants	254	(161)
Autres actifs non courants	(204)	29
Créditeurs et charges à payer	4 878	1 183
Produits différés	(73)	(178)
Impôts à payer	(277)	(147)
Autres passifs	(1 349)	(824)
	(2 127) \$	(1 580) \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2019. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres passifs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité de crédit se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La juste valeur de la dette subordonnée se rapproche de sa valeur comptable puisque son taux d'intérêt avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent se présentent comme suit :

Au 30 juin 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 616 \$				
Créances clients et autres débiteurs	73 819				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	17 331 \$	17 331 \$	— \$	— \$	17 331 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	304 159 \$				
Dette subordonnée	49 564				
Créditeurs et charges à payer	66 057				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	37 229				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 154				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 403 \$	12 403 \$	— \$	— \$	12 403 \$
Instrument financier dérivé	4 183 \$	4 183 \$	— \$	4 183 \$	— \$

Au 31 mars 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 673 \$				
Créances clients et autres débiteurs	66 674				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 998 \$	16 998 \$	— \$	— \$	16 998 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité de crédit	312 955 \$				
Dette subordonnée	49 539				
Créditeurs et charges à payer	59 674				
Avantages tangibles exigés par le CRTC et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	38 470				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 359				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 430 \$	12 430 \$	— \$	— \$	12 430 \$
Instrument financier dérivé	2 998 \$	2 998 \$	— \$	2 998 \$	— \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Trimestre clos le 30 juin 2018		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2018	15 533 \$	15 596 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	900	—
Variation de la juste valeur	497	1 309
Règlements	—	(2 827)
Solde au 30 juin 2018	16 930 \$	14 078 \$
Trimestre clos le 30 juin 2019		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2019	16 998	12 430
Variation de la juste valeur	333	(27)
Solde au 30 juin 2019	17 331 \$	12 403 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles et des placements au cours des trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018.

Placements

La société possède deux instruments de capitaux propres dans des entités fermées.

AppDirect

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018, la juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe importante, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 juin 2019 se chiffrait à 15 765 \$.

Nextologies

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, Nextologies, a été estimée en utilisant l'approche fondée sur la comparaison des données du marché. Ce modèle d'évaluation est fondé sur des multiples du marché provenant de cours de sociétés comparables au placement ainsi que du BAIIA attendu du placement.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur du placement au 30 juin 2019 se chiffrait à 900 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres passifs (*note 11*). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (*note 7*).

15. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévu pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 6 août 2019.

b) Recours à des estimations et jugements

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2019.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

16. NOUVELLES NORMES OU NORMES MODIFIÉES QUE LA SOCIÉTÉ N'A PAS ENCORE ADOPTÉES

Adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location dans le cadre duquel la plupart des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la valeur actualisée des obligations locatives futures. L'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts à l'égard de l'obligation locative ont remplacé les charges locatives liés aux contrats de location simple. Cela s'applique aux contrats de location qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé moyennant une contrepartie, à moins que la société ne choisisse d'exclure les contrats de location à court terme (durée d'au plus 12 mois) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur. La norme énonce également comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location.

Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location* et de l'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la méthode comptable de la société consistait à comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, en fonction de la réalité de la transaction à la passation du contrat. La société classait tous les contrats de location à titre de contrats de location simple avant le 1^{er} avril 2019. Les paiements versés aux termes de contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location de la part du bailleur) sont imputés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

La société a adopté l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée, la date de première application étant le 1^{er} avril 2019. Aux termes de cette méthode, la norme est appliquée de façon rétrospective et les chiffres correspondants de l'exercice 2019 ne sont pas retraités. À la transition, en ce qui concerne les contrats classés à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, actualisés au taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} avril 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués selon le montant correspondant à l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte du montant des paiements de loyers payés d'avance ou à payer.

À la transition, la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à maintenir l'évaluation des transactions qui constituaient des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La société a appliqué la définition de contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2019. La société a également choisi les mesures de simplification qui suivent aux contrats de location classés auparavant à titre de contrats de location simple selon IAS17 :

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} avril 2019;
- utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- exclusion des contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Le texte qui suit décrit la méthode comptable qu'applique la société selon l'IFRS 16, *Contrats de location* :

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

Actif au titre du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti pour refléter le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 19 ans pour les immeubles et les tours, de 6 à 57 ans pour les terrains et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} avril 2019, la société a comptabilisé des obligations locatives de 34 048 \$ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 33 411 \$, déduction faite des incitatifs à la location différés et des paiements de loyers versés au plus tard à la date de début du contrat de location, sans incidence nette sur le déficit.

À l'évaluation des obligations locatives découlant des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple selon l'IAS 17, la société a actualisé les paiements de loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué se chiffrait à 5,03 %.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019 et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} avril 2019 :

Engagements au 31 mars 2019	39 162
Engagements non locatifs	(17 248)
Options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain	23 613
Engagements variables exclus des obligations locatives	(1 866)
Engagements visant des contrats à court terme et des actifs de faible valeur	(767)
Incidence de l'actualisation	(8 846)
Obligations locatives au 1^{er} avril 2019	34 048

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location de la société au 30 juin 2019 :

Montant à l'ouverture au 1^{er} avril 2019	33 411
Entrées	934
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 371)
Écarts de change	(35)
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location, valeur comptable nette au 30 juin 2019	32 939

Le tableau qui suit présente les obligations locatives de la société au 30 juin 2019 :

Montant à l'ouverture au 1^{er} avril 2019	34 048
Entrées	934
Paiement des obligations locatives	(1 512)
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	417
Écarts de change	(35)
Obligations locatives au 30 juin 2019	33 852

Les obligations locatives tiennent compte d'un montant non actualisé de 23 613 \$ relativement aux options de prolongation que la société est raisonnablement certaine d'exercer.

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 30 juin 2019:

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	30 juin 2019
Moins de un an	6 689
De un an à cinq ans	18 884
Plus de cinq ans	17 288
Total des obligations locatives non actualisées au 30 juin 2019	42 861
Obligations locatives incluses dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière au 30 juin 2019	33 852
Partie courante	5 183
Partie non courante	28 669

17. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de la période, la société a changé sa méthode comptable à l'égard de la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. La société présente désormais les intérêts payés dans les activités de financement. Avant de ce changement de méthode, la société présentait les intérêts dans les activités d'exploitation.

La société estime que cette nouvelle méthode est préférable car elle fait correspondre plus étroitement les paiements d'intérêts avec l'affectation du produit tiré du financement, comme les acquisitions d'entreprises. De plus, les paiements d'intérêts ont augmenté du fait du financement de l'acquisition de NCC et de l'adoption de l'IFRS 16. Or, ces deux éléments ne sont pas liés aux activités d'exploitation.

Ce changement n'a pas eu de répercussion significative sur la période à l'étude ou les autres périodes visées par les présents états financiers consolidés, il a seulement eu une incidence sur la présentation des intérêts payés aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

stingray.com

